



Les Gilets Jaunes LE COMBAT CITOYEN

Démocratie, Justice, RIC, Décroissance jaune

#13.2

Le Droit à la Santé et le racket éhonté des parkings

L'hôpital public financé par nos impôts est censé accueillir tous les citoyens afin de les soigner.

La mission générale d'hospitalisation des patients est le cœur de métier des établissements de soin. Le Code de santé publique y adjoint des missions de Service public hospitalier (SPH) définies par l'article L6112-1 du Code de la santé publique : le service public hospitalier assure « l'aide médicale urgente, dans le respect des **principes d'égalité d'accès et de prise en charge**, de continuité, d'adaptation et de neutralité ».

Les obligations des établissements et des professionnels participant au SPH (art. L6112-2) sont entre autres :

- ✓ « un accueil adapté, notamment lorsque la personne est en situation de **handicap ou de précarité sociale**, et un délai de prise en charge en rapport avec son état de santé ;
- ✓ **l'égal accès à des activités de prévention et des soins de qualité** ».

Comment expliquer et justifier, dans ce cas, l'instauration récente de parkings payants aux tarifs élevés autant pour les patients que pour les accompagnants et les visiteurs ? L'égal accès aux soins est alors totalement bafoué car celui qui habite loin, celui qui doit être hospitalisé plusieurs jours, le parent d'un enfant hospitalisé doivent déboursier d'importantes sommes.

À Nancy, ce seront prochainement près de **4356 places... et plus de 15 millions € HT d'investissement** destinés au stationnement dans et à proximité des hôpitaux publics qui constitueront un investissement juteux de la **société Q-Park** (www.q-park.fr/fr-fr/news/chu-nancy), **filiale de KKR** (www.kkr.com), qui ose même indiquer sur son site combien cela représente un **placement intéressant**, ne reversant qu'une petite partie au CHRU !

Le tragique, dans tout ceci est justement cette phrase de La Directrice de Q-Park France : « améliorer en permanence l'expérience client ». Ainsi, le patient, le malade, l'accompagnant et même le soignant deviennent tous des **CLIENTS**. L'hôpital devient un lieu de commerce.

- ✓ **QUI a pu décider de tels contrats ?**
- ✓ **QUI a pu déconsidérer à ce point les besoins les plus légitimes des citoyens ?**
- ✓ **QUI a autorisé de telles pratiques ?**
- ✓ **COMMENT peut-on accepter de telles mesures ?**

Tarifs :	
1h15	1,90€
1h30	2,50€
1h45	2,90€
2h00	3,40€
3h00	4,70€
4h00	6,00€
5h00	7,20€
6h00	8,20€
24h00	23,10€
Ticket perdu 36,00€/1	

Est-ce le service public que nous voulons ?

Les Gilets Jaunes Nancy Porte Sud disent : **NON !**

Mobilisons-nous contre ce système de racket et exigeons au moins la gratuité pour les patients des urgences, des hospitalisations, pour les patients éloignés géographiquement, pour les handicapés et pour les accompagnants légitimes (famille proche) !

Signez la pétition !



Rejoignez-nous
nous sommes le peuple,
repreons notre pouvoir.
www.gjnancyportesud.fr

